

RÉSOLUTION 25R-20

Ajouter au programme actuel des réunions de club un programme pour l'étude et la pratique de l'action professionnelle

Soumis par : Rotary club de Daegu-Banweol, district 3700 (République de Corée)

1 ATTENDU QUE le paragraphe 7.020. du Rotary Code of Policies énonce les sujet
2 suivants comme programmes adaptés aux réunions statutaires :

- 3 • Éducation rotarienne
- 4 • Thèmes d'intérêt public
- 5 • Conditions culturelles, économiques et géographiques
- 6 • La Fondation Rotary

7 ATTENDU QUE ce paragraphe ne contient aucun élément lié à l'action
8 professionnelle, qui constitue l'un des principes fondamentaux du Rotary, et

9 ATTENDU QUE cette lacune peut être comblée en ajoutant un paragraphe à la liste
10 ci-dessus des programmes

11 Le Rotary International demande à son conseil d'administration d'ajouter au
12 programme actuel des réunions de club un programme pour l'étude et la pratique de
13 l'action professionnelle, selon l'énoncé suivant :

14 Article 7. Réunions de club et assiduité

15 7.020. Programmes des réunions de club

16 7.020.5. Programmes de club : Programme pour l'étude et la pratique de
17 l'action professionnelle

18 Les clubs devraient présenter deux programmes de réunion pendant l'année
19 rotarienne, dont l'un concerne les principes et les pratiques de l'action
20 professionnelle du Rotary, durant le mois de janvier, qui est dédié à l'action
21 professionnelle.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

22 Actuellement, le programme éducatif du Rotary est essentiellement axé sur les
23 moyens de contribuer à la Fondation Rotary et aux actions humanitaires,
24 ignorant, de fait, les principes de l'action professionnelle incarnés par le Rotary.

1 Le deuxième point du But du Rotary est « d'encourager l'observation de règles de
2 haute probité dans l'exercice de toute profession, de reconnaître la dignité de
3 toute occupation utile, et de considérer la profession de chaque Rotarien comme
4 un vecteur d'action au service de la société ». L'action professionnelle est donc un
5 principe fondamental auquel doivent aspirer les Rotariens. S'il est important de
6 comprendre le but de la Fondation Rotary, de participer à ses programmes et de
7 faire des dons, il est tout aussi important de veiller à ce que les Rotariens
8 comprennent le principe fondamental qui consiste à donner le meilleur de soi-
9 même dans l'exercice de sa profession.

10
11 C'est en novembre, mois de la Fondation, que l'on sensibilise le public à la
12 Fondation. Toutefois, elle ne souhaite pas recevoir des dons qui proviendraient
13 d'activités professionnelles contraires à la déontologie. Par conséquent, pendant
14 le mois de l'action professionnelle célébré en janvier, il conviendrait de consacrer
15 du temps à la discussion sur la philosophie et les principes fondamentaux de ce
16 domaine d'action, plus précisément, sur la Déclaration relative à l'action
17 professionnelle, le Code de déontologie, les messages et autres aspects de l'action
18 professionnelle.

19
20 Cela permettrait de mettre en pratique dans nos professions la démarche éthique
21 et morale initialement recherchée par le Rotary. En ajoutant aux réunions
22 statutaires un programme centré sur l'étude et la mise en pratique de l'action
23 professionnelle, et en encourageant un esprit rotarien fort, fondé sur une
24 meilleure compréhension de l'action professionnelle telle qu'exprimée dans
25 l'action sociale, nous pouvons augmenter à la fois notre effectif et le soutien
26 financier à la Fondation Rotary.

IMPACT FINANCIER

27 Cette résolution n'aura pas d'impact financier significatif pour le Rotary.
28

29 L'action professionnelle fait partie des domaines d'action du Rotary. Les clubs
30 ont la possibilité d'ajouter un programme consacré à l'action professionnelle à
31 leurs réunions. S'ils souhaitent obtenir des ressources à cet effet, une
32 présentation est disponible en français sur Mon Rotary, ainsi que d'autres
33 documents relatifs à ce sujet.